

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 AOUT 2016

Etaient présents : MM FARENC Michel - FERRE Gérard - MAERTEN Valérie
BLANCOU Hubert - CLAVEL Josiane - LELONG Eric - VILLEBRUN Christine
MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane - DUBEAU Michelle
VIGOUROUS Jean Marie.

Absents excusés : VIGUES Marie-Pierre (pouvoir à Ferré) - TOUZET Christophe
(pouvoir à Maerten) - LORENTE Gaspard (pouvoir à Dubeau)

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert.

Ordre du jour

Modification horaire travail agents

Intervenantes T.A.P. Ecoles

Taxe de séjour

Délibération modificative n°1 Commune

Admission en non-valeur service de l'Eau/Assainissement

Contentieux urbanisme Avocat

Convention adhésion médecine du travail

Avenant acte constitutif groupement de commandes Hérault Energies

Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2016 à l'unanimité des présents.

I Modification horaire travail agents :

Monsieur le Maire rappelle les horaires hebdomadaires des agents qui travaillent aux écoles. Françoise Clua : 28 H, Patricia Bigot : 24 H et Sophie Rouanet : 24 H.

Monsieur le Maire propose que ces agents passent à un horaire de 28 H chacune, à compter du 1^{er} octobre 2016, il précise que ces changements d'horaires doivent être soumis à l'avis du C.T.P. (Comité Technique Paritaire).

Vote : 12 voix Pour dont 2 pouvoirs – 2 voix Contre (Michelle Dubeau et 1 pouvoir) – 1 abstention (Jean-Marie Vigourous)

II Intervenantes T.A.P Ecoles :

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a fait appel jusqu'à présent, à deux intervenantes ; la Communauté de Communes du Pays de Thongue dépêchait du personnel. Suite au changement de Communauté de Communes, il suggère que soient recrutées 3 intervenantes, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour assurer les T.A.P. tous les vendredis scolaires, au tarif de 10 H net de l'Heure. Deux animatrices seront recrutées en qualité de vacataires à temps non complet, la troisième sera rémunérée sur présentation de factures (statut auentrepreneur).

Voté à l'unanimité.

III Taxe de séjour :

Mr le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2015 qui instaurait la taxe de séjour sur la commune, à compter du 1^{er} mars 2016, il existe sur la commune des établissements classés 2 étoiles qui ne figurent pas sur la liste établie.

Le Conseil Municipal délibère et décide de fixer la taxe de séjour, pour les établissements 2 étoiles, à 0,30 € par nuitée et par personne.

Voté à l'unanimité.

IV Délibération modificative n°1 :

Il n'y a pas lieu de prendre cette délibération, l'acquisition du véhicule électrique étant compensée en partie par la reprise du véhicule Kangoo, (opérations comptables). La Trésorerie confirme qu'une délibération modificative n'est pas exigible.

V Admission en non-valeur service de l'Eau/Assainissement :

Demande d'admission en non-valeur d'une somme de 1,88 € concernant la facturation d'eau/assainissement 2015.

Voté à l'unanimité.

VI Contentieux urbanisme Avocat :

Ce contentieux oppose la commune à Mr Ducro-Burdin dans le cadre d'une déclaration de travaux accordée à Mr et Mme Moulis par l'ancien maire.

Le conseil municipal délibère et autorise le cabinet d'avocats à ester en justice dans l'affaire qui l'oppose à Mr Ducro-Burdin, suite au dépôt de sa requête introductive d'appel.

Voté à l'unanimité.

VII Convention d'adhésion à la médecine du travail avec le Centre de Gestion :

Cela concerne le suivi médical des agents municipaux, les visites médicales seront prévues à Pézenas. Les tarifs sont les suivants : visite médicale : 65 €, entretien avec un infirmier : 40 € et intervention en milieu du travail : 65 €. Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention de 3 ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

VIII Avenant acte constitutif groupement de commandes Hérault Energies :

Par délibération du 23 février 2015, la commune a adhéré au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et autres énergies.

Monsieur le Maire soumet un avenant technique, la participation des membres est calculée en fonction de la consommation d'énergie, au cours de la dernière année.

Voté à l'unanimité.

IX Questions et informations diverses :

- Choix des personnes en CAE aux écoles.
- Notification des subventions de la DRAC (mobilier, informatisation, livres) pour la médiathèque. Le Département se prononcera en octobre. Nous sommes en attente de la notification de la Région pour l'informatisation.
- Envoi d'une mise en consultation pour le mobilier et le matériel, montant supérieur à 25 000 € H.T.
- Information sur l'ouverture du bar à vin.
- Mise à jour du guide de Elus de la région « Occitanie ».
- Projet de création d'un conseil municipal des jeunes soumis par Michelle Dubeau, pour renforcer la formation citoyenne des jeunes. Election selon un processus identique au conseil municipal des adultes. Peuvent aussi représenter la commune dans une instance plus large. Michelle Dubeau précise divers points de l'expérience acquise dans la municipalité précédente.
- Question de Valérie Maerten sur l'entretien des réfrigérateurs de la salle du peuple.

Fin de séance : 20 H 15

